

Le roitelet et le roi des archers désignés



Erwan Francioli (à gauche) est le roitelet 2018 tandis que Jean-Louis Jannot (à droite) est roi.

Mercredi, les archers de la Première compagnie d'arc se sont réunis au gymnase du centre-ville afin de désigner le roitelet et le roi de la compagnie pour 2018.

Ces nominations se font chaque année au moyen d'un tir à 18 mètres pour les enfants et à 30 mètres pour les adultes, le roitelet et le roi étant ceux des archers qui "abattent" l'oiseau de la cible en premier. Cette année, se sont illustrés Erwan Francioli (roitelet) et Jean-Louis Jannot (roi). À charge pour eux de préparer les blasons qui permettront de désigner leurs successeurs lors du tir de 2019.

Une tradition antique

Cet événement, organisé dans chaque compagnie d'arc de France, est l'une des nombreuses traditions, pour la plupart issues de la Renaissance, respectées par les archers.

Le "roy" avait autrefois de grands privilèges fiscaux au sein des villes. Au sein de sa compagnie, il a

le pas sur tous les archers et tire partout avant eux. En sa présence dans le jardin d'arc, nul archer ne peut traverser "l'allée du roy" (allée centrale du jeu d'arc, entre deux buttes beursault) sans obtenir son autorisation. Tous les archers lui doivent respect et déférence.

Si jamais un roi, par sa dextérité au tir, abat l'oiseau trois années consécutives, il est alors déclaré et élevé au rang d'empereur de sa compagnie. Cette dignité, qu'il conserve alors à vie, donne le pas partout et sur tous.

Le roi et le roitelet reçoivent en cadeau un ruban porté en sautoir (l'écharpe rouge du roy) et un "joyau" (petit présent qu'offre le roy de l'année précédente).

Ce tir est un préalable au Tir du roy de France, qui se tiendra comme chaque année, le 1^{er} mai à Vic-sur-Aisne (02) et auquel peuvent participer, seuls les rois de chaque compagnie d'arc de France.